



Plusieurs contributions à l'audiovisuel public pour un même foyer fiscal?

Par **userlambda**, le **25/11/2020** à **11:40**

Bonjour,

Mon fils, majeur, est toujours rattaché à mon foyer fiscal, mais il est étudiant en région parisienne et en co-location là-bas. Il vient de recevoir un avis de taxe d'habitation qui comprends la contribution à l'audiovisuel public.

Il n'a pas de revenus propres. S'il n'est pas exempté de la taxe d'habitation, c'est donc que l'administration fiscale, le considère bien comme rattaché à mon foyer fiscal, non?

Or je paye déjà la contribution à l'audiovisuel public pour notre résidence principale. Est-il vraiment redevable de cette contribution? (je crois qu'on ne la paie pas pour les résidences secondaires si on la paie pour la principale?)

Merci pour votre réponse,

cdt,